



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 63269

Texte de la question

M. Yves Fromion appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le malaise grandissant des infirmiers libéraux. Pendant de nombreuses années, la demande en aide de la population a favorisé les installations des infirmiers en profession libérale. Malheureusement, le blocage, depuis quinze ans, de la rémunération des « séances de soins infirmiers », fixée à 42,90 F par demi-heure, conduit à l'effondrement prévisible du système de distributions des soins infirmiers en secteur ambulatoire. A cette situation il faut ajouter que les infirmiers supportent une augmentation de leurs coûts avec l'envolée des cours du pétrole et, à la différence des transports routiers, les infirmiers n'ont pas de compensation. Aujourd'hui, la complexité du secteur social et ses difficultés d'organisation pèsent lourdement sur l'avenir des infirmiers libéraux. Aussi, il lui demande : -de mettre en oeuvre le plan de soins infirmiers à domicile qui permettra aux infirmiers d'exercer pleinement leur compétence et révaloriser leurs soins ; -d'instaurer une organisation de l'offre de soins conventionnée en secteur ambulatoire afin que toute la population puisse bénéficier des soins dont elle a besoin ; -de valoriser les « séances de soins infirmiers » -et de créer des services d'aides aux personnes afin de renforcer l'efficacité de l'action sociale dans la vie quotidienne des personnes isolées, âgées ou handicapées.

Données clés

Auteur : [M. Yves Fromion](#)

Circonscription : Cher (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63269

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3806